

Formulaire : **d'utilisateur au projet REDCap** (à transmettre dûment complété à redcap.est@inserm.fr).

Nom du projet :

Nom du centre de recherche et/ou de l'équipe :

Titre	Nom	Prénom	Courriel (Inserm) ¹	Tel portable/fixe

Je soussigné(e) _____, responsable du projet (PI), m'engage à utiliser la solution REDCap conformément aux conditions générales d'utilisation (CGU) fournies en annexe et à organiser la signature et la conservation de ces CGU pour tous les utilisateurs du projet.

A _____, le _____ Signature du directeur de la structure :

La Délégation Régionale Est de l'Inserm traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion et du suivi du projet au moyen de la plateforme REDCap. Cliquez sur les liens suivants pour en savoir plus sur [la gestion de vos données personnelles](#) et sur [l'exercice de vos droits \(accès, rectification, opposition, etc.\)](#).

¹ Si vos collaborateurs externes sur le projet n'ont pas de compte Inserm, veuillez faire une demande de création de compte Inserm ici : <https://fiche-info.inserm.fr/inscription> (sélectionner « Prestataire » dans le champ **Affiliation** lors de la demande de création de compte). Veuillez également vous assurer que le compte a bien été créé avant de vouloir l'utiliser.

Conditions Générales d'Utilisation - REDCap

Article 1 - Conditions d'accès et bénéficiaires

REDCap est mis à disposition gratuitement par l'Inserm pour l'ensemble de ses structures labellisées. Il est mis en place sous l'autorité des directeurs et des chefs d'équipes concernés.

Sa mise en œuvre nécessite pour chaque structure :

- Être membre d'un laboratoire labellisé Inserm
- Posséder un compte de messagerie à l'Inserm
- Une demande validée par le/la DU formalisée selon le formulaire « demande-projet » dûment complété
- Une réunion de lancement accompagnée par le PI dûment désigné pour chaque laboratoire demandeur afin de finaliser la création du projet
- Avoir lu et s'engager à respecter les présentes conditions générales d'utilisation

Article 2 - Engagements des utilisateurs

- Utiliser REDCap uniquement pour un usage professionnel, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la confidentialité des données traitées
- Utiliser des postes de travail professionnels agréés par le responsable du laboratoire (ordinateur, tablette, smartphone, etc.)
- Respecter la charte des utilisateurs de l'Inserm (<https://pro.inserm.fr/wp-content/uploads/2023/10/Charte-de-lutilisateur-des-ressources-informatiques-de-lINSERM-vu-DGD-A.pdf>) et les bonnes pratiques de sécurité informatique :
 - Ne pas communiquer son mot de passe à un tiers et le renouveler régulièrement
 - Utiliser REDCap uniquement à partir d'équipements jugés sûrs (compte d'accès nominatif, antivirus et système d'exploitation à jour)
 - En cas de vol ou de perte d'un poste de travail, modifier immédiatement son mot de passe (mon-mot-de-passe.inserm.fr) et prévenir le DPO de l'Inserm d'une violation de données (dpo@inserm.fr)

- En cas d'exportation de données sur un poste de travail, l'utilisateur doit :
 - Veiller à sécuriser le stockage (exemple : chiffrement du disque local)
 - Sécuriser le transfert
 - S'assurer que le responsable du laboratoire a donné son accord pour la communication de données extraites et ai validé les destinataires

Article 3 - Engagements du DSI

Le DSI de l'Inserm met en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du service et à son accessibilité.

Dans ce cadre il s'engage à :

- Garantir le caractère privé et confidentiel des données. Le DSI s'interdit tout accès et toutes restitutions des données sauf demande expresse du responsable du laboratoire et hors cadre de leur archivage
- Communiquer auprès des utilisateurs dans les meilleurs délais, les interruptions de service et problèmes éventuels
- Exploiter la solution et assurer la sécurité des données. Le DSI prendra toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité des fichiers et des données qui sont stockés, ainsi qu'à assurer leur sauvegarde. Les données sont hébergées en France dans des datacenters labellisés, avec lesquels ont été établis une convention. L'accès aux salles serveurs est protégé et limité au personnel autorisé
- Garantir une conservation pérenne des projets, pour une durée conforme à la réglementation en vigueur (en liaison avec le service des archives de l'Inserm)
- Procéder à la clôture et l'archivage des projets (exemple des cas de fermeture administrative du laboratoire)

La lecture et l'approbation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, par tous les utilisateurs de la solution, sont organisées par le responsable de chaque projet REDCap. Pour plus d'informations, contactez redcap.est@inserm.fr